

## Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du mercredi 13 février 2019

**PRÉSENTS :** Didier ROMEUF, Joëlle MYE, Daniel CRAMER, Agnès D'AGOSTINO, Marie-Thérèse MOULIN, Christophe DOS SANTOS, Véronique MYE, Serge DURAND.

**ABSENTS:** André LEFEBVRE, Alexandre JALLOT, excusés.

**PROCURATION :** Néant

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Christophe DOS SANTOS.

**OBJET : RENOUELEMENT CONVENTION AVEC L'ESAT DE CUNLHAT POUR L'ENTRETIEN ANNUEL DES ESPACES VERTS.**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la convention établie par l'ESAT de CUNLHAT pour l'entretien annuel des espaces verts de la Commune en 2019.

Les travaux d'entretien suivants seront exécutés par le personnel de l'ESAT :

- Balayage et désherbage manuel des trottoirs et des rues du bourg (1 fois/an)
- Tonte du terrain du fond du bourg (toutes les 3 semaines)
- Tonte du terrain de la partie basse du parking de la salle des fêtes (toutes les 3 semaines)
- Passage au tondo broyeur sur le terrain de la partie basse du parking de la salle des fêtes (toutes les 3 semaines)
- Tonte du terrain derrière la mairie (toutes les 3 semaines)
- Tonte du cimetière (toutes les 3 semaines)
- Débroussaillage du talus sous la mairie (toutes les 3 semaines)
- Ratissage et désherbage des allées, des fosses communes et des tombes abandonnées avant la Toussaint (1fois/an)
- Entretien de la station d'épuration, taille de la haie (1 fois/an) débroussaillage (avril, mai, juin, juillet, août et septembre, 6 fois/an)

Le montant des travaux d'entretien s'élève à **3 116.25 € T.T.C.**

Tout passage supplémentaire à la demande de la Commune sera facturé hors convention sur proposition d'avenant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** de confier à nouveau pour l'année 2019, les travaux d'entretien d'espaces verts à l'ESAT de CUNLHAT
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.
- **Signale** que cette dépense d'un montant de **3 116.25 € T.T.C.** sera réglée à l'article **611** : contrats de prestations de services.

**OBJET : DOSSIER FIC 2019**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet d'enfouissement des réseaux Télécom et d'aménagement d'une plateforme matériaux et point propre qu'il souhaite déposer auprès du Conseil Départemental du Puy de Dôme dans le cadre du FIC 2019.

Ces travaux sont les suivants :

Désignation	Montant H.T. €	Montant T.T.C. €
Enfouissement des réseaux Télécom et aménagement d'une plateforme matériaux	83 381.00	100 057.00

Le financement de ces travaux serait le suivant :

Désignation	Taux	Montant €
Subvention Conseil Départemental FIC 2019 83 381.00 €	25% et 1.04Coef départemental de solidarité	21 679.00
Subvention DETR sollicitée	30%	25 014.00
Reste à charge de la Commune sur montant H.T. :		36 688.00
Financement Totalité T.V.A par la Commune	20%	16 676.00
<b>TOTAL</b>		<b>100 057.00</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve** l'opération présentée et **sollicite l'inscription sur le programme FIC 2019** du Conseil Départemental du Puy de Dôme en vue de l'attribution d'une subvention de **21 679.00 €**
- **Approuve** le principe de financement.

- **Précise** que le financement de la part Communale sera assuré par les ressources propres de la Commune et la réalisation d'un emprunt.
- **Donne pouvoir** à Monsieur le Maire **pour effectuer** les actes de gestion nécessaires à la réalisation complète des travaux et **à signer** tous les documents afférents à ce projet.

<b>OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AMENDE DE POLICE POUR SÉCURISATION ET AMÉNAGEMENT AUX ABORDS DE L'ÉCOLE</b>
--

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les problèmes de sécurité aux abords de l'école.

Il donne lecture du dossier de projet proposant de sécuriser la circulation des enfants et de leurs parents par la réfection du mur de soutènement de la cour, la pose de garde-corps, portillon et clôture.

**L'estimation de l'opération se monte à : 10 700.00€.H.T. soit 12 840.00€ T.T.C.**

Le programme étant susceptible de bénéficier du produit des amendes de police, Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental à ce titre, avec le plan de financement ci-après :

- ☞ Subvention de **7 500 €** (75% du coût HT avec un plafond de 10 000.00€)
- ☞ Fonds propres de la commune **5 340.00 €** (avec la TVA)

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **D'approuver le dossier présenté pour un montant de 10 700.00€.H.T. soit 12 840.00€ T.T.C. et le plan de financement proposé**
- **De solliciter le Conseil Départemental pour ce programme dans le cadre de la répartition des produits des amendes de police.**
- **Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution des démarches relatives à cette opération**

**Questions diverses :**

Suite à la délibération prise le 11 juin 2014 concernant l'achat de la place de dépôt située au lieu-dit « Le Fau » concernant la parcelle cadastrée D 710 d'une superficie de 266m<sup>2</sup> et la parcelle cadastrée D 712 d'une superficie de 570m<sup>2</sup> appartenant à Mme DELAIRE Myriam, pour un montant de 200 € ; Monsieur le Maire précise que la transaction se fera à l'Etude de Maître SAURET, Notaire à CUNLHAT 63.

Séance levée à 22 h 30

Vu pour être affiché  
Le 11/03/2019

Le Maire,  
Didier ROMEUF.